

Chargeant Madame **Rafiatou KARIMOU**, Ministre des Enseignements Primaire et Secondaire de l'intérim de Monsieur **Alain François ADIHOU**, Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle pour compter du 06 juin au 18 juin 2005

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.

- Vu** la Loi n°90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'Election Présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le Décret n°2005-052 du 04 février 2005, portant composition du Gouvernement ;

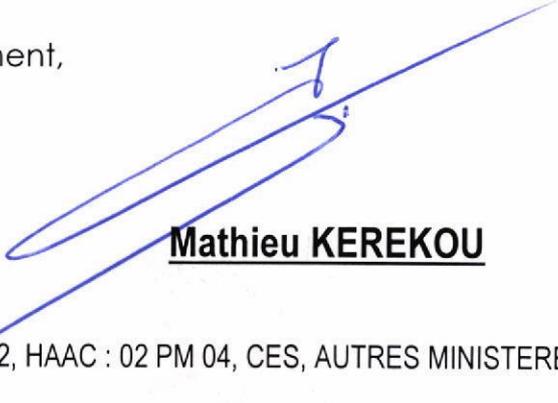
DECRETE

Article 1^{er} : Du lundi 06 juin au 18 juin 2005 inclus, Madame **Rafiatou KARIMOU**, Ministre des Enseignements Primaire et Secondaire assurera l'intérim de Monsieur **Alain François ADIHOU**, Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 07 juin 2005

Le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU